



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/2024



ID : 018-211801790-20241012-2024_037-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-037

L'an deux mil vingt-quatre, le douze octobre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

Date de la convocation : 04 octobre 2024

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET

ABSENTS EXCUSES :

Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Céline HENG et Nathalie RIOU qui donne pouvoir à Jonathan MAILET

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Transformation d'un poste relevant soit du grade Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe ou Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe ou du cadre d'emploi de rédacteur territorial.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial avant délibération.

Le Maire propose au Conseil Municipal de transformer un emploi, créé par délibération n° 2024-028 du 06 juillet 2024, du grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe ou d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe soit relevant du cadre d'emploi de rédacteur territorial (rédacteur territorial, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe) à temps complet, pour un poste de secrétariat de mairie à compter du 1^{er} septembre 2024 en un poste du grade de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.332-7 et L.332-8,

Vu le tableau des emplois,

Décide à la majorité de 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme Pawlowsky) :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE PIGNY

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière administrative				
Adjoint administratif PP 2ème classe	C	1	1	22/35ème
Rédacteur PP 1ère classe	B	1	1	
Filière technique				
Adjoint technique	C	6	6	1 à 30/35ème, 1 28/35ème et 1 à 20/35ème
Filière sociale				
Agent spécialisé écoles maternelles principal 1ère CI	C	1	1	1 à 32/35ème

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,



P. PARFAIT



Le Maire,



P. RICHARD

Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :